



COMMUNE
DE
VEYTAUX

Veytaux, le 16 février 2016

RAPPORT

AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission nommée pour l'examen du préavis n° **02 / 2016** du 18 janvier, relatif à :

la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la CIEHL à la réalisation de l'espace régional des Pléiades, à Blonay

Rapporteur : M. Jean-François Pilet

<u>Membres</u>	2.2.16	15.2.16	Total	Signature
Mme Karen Armstrong	x	x	2	
M. Pascal Ruch	x	x	2	
M. Jean-Luc Puenzieux	x	x	2	
M. Frédéric Vouardoux	-	-	-	
M. Jean-François Pilet	x	x	2	

Table des matières

PREAMBULE	2
DESCRIPTION DU PROJET	2
QUESTIONS POSEES LORS DE LA SEANCE DU 2 FEVRIER	3
CONCLUSION.....	4

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission ad hoc s'est rendue à la séance intercommunale d'information organisée à l'attention des commissions des Conseils communaux de la Riviera le mardi 2 février 2016 à l'Aula du collège de Bahyse de Blonay. La commission s'est ensuite réunie directement sur place en présence de Mme la Syndique Christine Chevalley. Finalement, la commission s'est revue pour finaliser le présent rapport le lundi 15 février.

La séance d'information a été animée conjointement par Mme Fabienne Curchod, syndique de Jongny, commune qui préside cette année la CIEHL, M. Bernard Degex, Syndic de Blonay, Mme Colette Rossier, Cheffe du SAI, M. Dominique Martin, municipal de Blonay ainsi que M. Gottreux, architecte.

Préambule

Le préavis est traité simultanément par toutes les communes de la Riviera, parties prenantes de la CIEHL, afin de statuer sur le projet d'Espace Régional des Pléiades (ERP) adopté par le Conseil administratif de la CIEHL.

Le projet d'ERP présenté est issu d'une demande de subside adressée par la Commune de Blonay au Conseil administratif de la CIEHL. Ce dernier a reconnu le projet de l'ERP comme étant d'intérêt public régional et a accepté de présenter la demande de subside aux différents Conseils communaux par le préavis qui est traité ici.

Pour mémoire, les derniers projets subventionnés par la CIEHL ont été des équipements techniques de l'auditorium Stravinski et de la salle Del Castillo ainsi que l'étude du plan régional et le projet de gouvernance de fusion sur la Riviera.

Description du projet

Le détail du projet est présenté dans le préavis. En résumé, le projet consiste en la réalisation d'un bâtiment au lieu-dit « Les Motalles » dont la fonction sera d'abriter un restaurant, des salles multifonctionnelles, des chambres/dortoirs, des vestiaires/sanitaires accessibles au public en tout temps, ainsi qu'un local pour la dameuse.

Aujourd'hui et depuis de nombreuses années déjà, il y a sur la place des Motalles des containers qui font office de buvette et de vestiaire, la dameuse est rangée sous un couvert provisoire.

Le projet remonte à 1986 par la motion Mamin déposée au Conseil communal de Blonay. En 1996 – 1998 le PPA des Motalles a été adopté et la zone colloquée en zone de Sports et loisirs. Un premier projet a été déposé en 2000 et un permis de construire a été octroyé sur cette base en 2005. En 2008 une nouvelle version de projet avec et sans dortoirs a fait l'objet d'une demande de subvention à la CIEHL. Le Conseil administratif s'est déclaré opposé à la demande de subside si le projet ne prévoyait plus de dortoirs. En 2015, un nouveau projet avec la demande de subside, correspondant aux exigences du Conseil administratif de la CIEHL, est soumis aux différents Conseil communaux.

Pierre Gottreux, architecte, présente le projet. Le bâtiment projeté a deux corps principaux, il est orienté Nord-Sud avec au Nord un couvert mis à disposition pour des manifestations qui ne nécessitent pas de devoir accéder à l'intérieur du bâtiment. Les façades sont prévues en mélèze indigène et la toiture en bardeau ou en ardoise. Des panneaux solaires sont prévus sur le toit (30m²) et devant la terrasse Sud (14m²). Le

restaurant dispose de 60 places, la terrasse en contiendra tout autant. 40 lits sont prévus, répartis en 6 chambres modulables. Les vestiaires seront accessibles sans devoir entrer dans le restaurant, ils seront mis à disposition des sportifs et promeneurs.

Dominique Martin, municipal de Blonay présente les aspects financiers et organisationnels du projet, dont le coût de l'ensemble est devisé à CHF 4'700'000.-. La participation de la CIEHL est prévue à hauteur de CHF 600'000.-, de plus :

- Pour que le projet démarre il faut que 95% des fonds soient réunis.
- Si l'exploitation du bâtiment devait faire du déficit, seule la coopérative gérée par les communes de Blonay et St.-Légier en assumerait les conséquences.
- C'est la coopérative qui va engager l'exploitant.
- Des réflexions sont en cours pour gérer conjointement le restaurant des Pléiades et l'ERP.

Questions posées lors de la séance du 2 février

Aux différentes questions posées par des Conseillers des différentes communes, il a notamment été répondu :

- La gare du train des Pléiades se trouve à 5 minutes à pied, soit environ 400m.
- L'utilisation des locaux est prévue 250 jours par an.
- Le business plan sera vu en détail par les Commissaires des communes de Blonay et St-Légier puisque ce sont ces communes qui se pencheront sur l'exploitation des lieux et non la CIEHL qui n'est questionnée que pour un subside à l'investissement.
- Le chauffage sera assuré d'une part par les panneaux solaires et d'autre part par une chaudière au gaz propane. Le gaz propane servira aussi pour la cuisson. La solution pellets ou copaux a été rejetée en raison des coûts et de l'approvisionnement nécessitant de nombreux remplissages. Le bâtiment répond aux exigences en matière d'approvisionnement énergétique.
- Ce bâtiment et son équipement avec des dortoirs répond notamment aux besoins réels des classes de la région de trouver des endroits pour y organiser des camps tout au long de l'année.
- En cas de surcoûts de construction, ce sont les communes de Blonay et St-Légier qui les assumeront. Le subside de la CIEHL ne changera pas.
- Il n'y aura pas de traitement de faveur pour les communes de Blonay et de St-Légier quand à l'utilisation des locaux.
- La CIEHL dispose des fonds suffisants.

Conclusion

Ce projet est présenté par le Conseil administratif de la CIEHL comme étant d'importance régionale ce à quoi la commission se rallie. Cet espace est favorablement situé pour offrir un tourisme "quatre saisons" susceptible d'attirer plusieurs générations et groupes d'intérêt divers. L'accès libre aux vestiaires permettra à tout un chacun de s'équiper pour la pratique des sports comme le ski de fonds, la marche, etc... Les salles polyvalentes pourront être mises à disposition des entreprises pour y organiser des séminaires.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

VU le préavis No **02/2016** de la municipalité du 18 janvier 2016 relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL) à la réalisation de l'Espace Régional des Pléiades à Blonay

OUI le rapport de la Commission nommée pour l'examen cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. De reconnaître l'intérêt public régional de la réalisation de l'Espace Régional des Pléiades ;
2. D'approuver le principe de la participation de la CIEHL à son financement, selon les modalités exposées dans le préavis 2/2016 ;

Au nom de la Commission,
Le Rapporteur :



Jean-François Pilet